

Dossier suivi par : cotes-darmor@eau-et-rivieres.org

M. le Préfet

Préfecture des Côtes d'Armor
1 place du Général-de-Gaulle
BP 2370
22023 Saint-Brieuc Cedex 1

À Belle-Isle-en-Terre, le 26 juin 2025

Objet : Identifier l'origine des pollutions contaminant les ruisseaux côtiers Kerascouët et Lannevez

Monsieur le Préfet,

Des campagnes de mesures de la qualité des eaux sont opérées régulièrement par les collectivités sur les bassins versants côtiers du Trégor-Goëlo. Année après année, ils mettent en évidence une importante pollution de deux cours d'eau, le Kerascouet et le Lannevez, par les nitrates et le phosphore. Ces pollutions se déversent dans les eaux littorales, provoquent le développement des algues vertes, et modifient les fragiles équilibres phyto planctoniques. Ceci, en baie de Paimpol, dont les activités maritimes et notamment ostréicoles, constituent une réelle richesse économique et sociale.

Un programme de réduction des rejets de serres, souvent à l'origine de ces pollutions, a été engagé avec le concours financier de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne. Il a permis de réduire fortement ces rejets pour une très grande majorité des exploitations du territoire du SAGE Argoat-Trégor-Goëlo.

Le maintien d'un niveau élevé de pollution sur les deux cours d'eau du Kerascouet et du Lannevez a conduit notre association à renouveler ses alertes par courrier du 26 février 2024 (cf pièce jointe n°1). Nous vous demandions d'engager les actions permettant d'identifier l'origine de ces pollutions et de faire appliquer la réglementation afin de les résorber.

Le Président de la Commission locale de l'eau du SAGE Argoat-Trégor-Goëlo, vous a adressé une demande similaire par courrier du 3 mars 2025 (cf. pièce jointe n°2), et a insisté pour que la Commission locale de l'eau soit informée des résultats de vos démarches.

Vous n'avez répondu, ni à notre association, ni au Président de la Commission locale de l'eau !

Et pendant ce temps, la pollution continue : en mai, les concentrations en nitrates de 157 mg/l (Lannevez) et de 208 mg/l (Kerascouet) sont plus de 10 fois supérieures au seuil du bon état écologique. Celles de phosphore, 15,7 mg/l pour le Lannevez, et de 7,25 mg/l pour le Kerascouet, sont plus de 10 fois supérieures aux normes du bon état écologique ! (cf. pièce jointe n°3).

Combien d'années faudra-t-il pour que l'Etat, en charge de la police des eaux, se décide enfin à assumer ses responsabilités et protéger nos cours d'eau et la mer ? Pourquoi faut-il tant de temps pour effectuer les enquêtes et engager les mesures indispensables pour supprimer ces pollutions ?

Sans réaction de votre part, notre association examinera les actions contentieuses à engager pour que cesse enfin cette inertie dramatique pour la qualité de nos eaux côtières.

Nous adressons copie de la présente à Monsieur le Président de la Commission locale de l'eau et à Monsieur le Directeur de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne.

Dans l'attente de vous lire prochainement à ce sujet, nous vous assurons, Monsieur le Préfet, de notre considération distinguée.

Jean-Luc Pichon,
délégué départemental Ouest

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Jean-Luc Pichon".

Délégation Côtes d'Armor
2 rue - straed Crec'h Ugen
22810 Belle-Isle-en-Terre – Benac'h
02 96 21 14 70
Dossier suivi par : cotes-darmor@eau-et-rivieres.org

M. le Préfet
Direction départementale des territoires et de la mer
CS 52256
1 rue du Parc
22022 Saint-Brieuc Cedex

À Belle-Isle-en-Terre, le 26 février 2024

Objet : Qualité de l'eau des ruisseaux côtiers

Monsieur le Préfet,

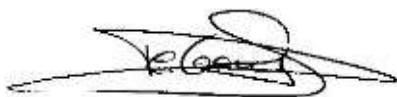
Les suivis de la qualité des eaux opérés sur les cours d'eau côtiers du territoire du SAGE Argoat Trégor Goëlo mettent en évidence depuis plusieurs années une pollution chronique et importante des cours d'eau Le Kerascouet et le Lannevez par les nitrates et le phosphore. Ces pollutions ont fait l'objet de fréquents débats lors des réunions de la Commission Locale de l'eau du SAGE Argoat-Trégor-Goëlo. En conclusion de ces débats, il avait été acté que des contrôles des services de l'État sur les bassins versants concernés seraient menés à échéance du délai fixé par l'appel à projets lancé par l'agence de l'eau Loire-Bretagne pour résorber les rejets directs au milieu en provenance des serres. Ce délai était fixé au 31 décembre 2023.

Le dernier bulletin de la qualité des cours d'eau côtiers confirme qu'en ce début d'année 2024 la contamination de ces cours d'eau reste élevée.

Nous avons l'honneur de vous demander de bien vouloir faire procéder aux contrôles auxquels vos services se sont engagés, et de nous en donner les résultats.

Vous en remerciant par avance, nous vous assurons, Monsieur le Préfet, de notre considération distinguée.

Dominique Le Goux,
animatrice territoriale



Copie à : Monsieur le Président de la CLE du SAGE Argoat Trégor Goëlo



Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor
Préfecture
Place du Général De Gaulle
22 000 SAINT BRIEUC

Dossier suivi par :

Emilie KOLODZIEJCZYK
Cordonnatrice du SAGE ATG
Tel : 02 96 40 23 82
e.kolodziejczyk@guingamp-paimpol.bzh

Objet : Suppression des rejets de serre au milieu et qualité des cours d'eau côtiers sur le SAGE Argoat-Trégor-Goëlo

Monsieur le Préfet,

Je vous ai écrit à plusieurs reprises ces derniers mois pour vous faire part de nos inquiétudes concernant la qualité fortement dégradée de nos cours d'eau côtiers. Les actions entreprises dans le cadre du Groupe de Travail « rejets de serre » du SAGE ATG, organisé en mai 2022, devaient permettre de déployer des contrôles sur les serres de notre territoire à compter de janvier 2024, après un délai de mise en conformité laissé aux producteurs.

Lors de la réunion du bureau de la CLE du 13 décembre dernier, la responsable de la MISEN a pu faire part de manière synthétique du démarrage de ces contrôles depuis le dernier trimestre 2024 sur les communes de Paimpol et Ploubazlanec. Le bureau avait alors souligné un besoin d'informations précises, afin de pouvoir mettre en relation les résultats de ces contrôles et les résultats des suivis de la qualité de l'eau ; en effet, ces suivis de la qualité de l'eau sont utiles s'ils permettent d'agir, et seuls les services de l'Etat sont en mesure de réaliser ces contrôles et donc d'apporter les informations concrètes pour agir. Il avait alors été convenu que les résultats de ces contrôles seraient partagés régulièrement avec la cellule technique du SAGE.

Par ce courrier, je vous sollicite donc directement pour que me soient transmis les résultats précis de ces contrôles, au fur et à mesure de leur déploiement, afin que j'en rende compte aux membres de la Commission Locale de l'Eau et que nous puissions agir collectivement, rapidement et de manière efficace pour la reconquête de la qualité de nos cours d'eau côtiers.

La cellule technique du SAGE Argoat-Trégor-Goëlo se tient à votre disposition pour toute information complémentaire nécessaire.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à ma sollicitation. Dans l'attente de votre réponse, je vous prie de croire, Monsieur Le Préfet, en l'assurance de mes respectueuses salutations.

Le Président de la Commission Locale de l'Eau du
SAGE Argoat-Trégor-Goëlo

Jean-Pierre GIUNTI

Programme BV / Contrat de Bassin Versant Jaudy Guindy Bizien et Grand Trieux / 2023 – 2025



Bulletin mensuel

n°29 | Mai

SUIVI DE LA QUALITE DES EAUX

Rappel des normes en vigueur (eau brute) :



Arrêté du 11 janvier 2007 relatif aux limites et références de qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine mentionnées aux articles R. 1321-2, R. 1321-3, R. 1321-7 et R. 1321-38 du code de la santé publique



<u>Nitrates</u> :	eaux superficielles	50 mg/l
	autres eaux	100 mg/l
<u>Pesticides</u> :	par substances individuelles, y compris les métabolites	2 µg/l
	total	5 µg/l
<u>Bactéries</u> :	Escherichia coli	20 000 /100ml

Objectifs du SAGE Argoat Trégor Goëlo:

En respectant les principes de non dégradation de la qualité des eaux, ainsi que les **objectifs du SDAGE rappelés ci-dessus**, la Commission Locale de l'Eau vise des **objectifs complémentaires** qui sont les suivants :

➤ Echéance 2021 :

- Ne pas dépasser les 45 mg/L de nitrates (en percentile 90) pour les cours d'eau des bassins du Guindy et du Bizien et 40 mg/L pour les autres cours d'eau hors ruisseaux côtiers à l'échéance 2021.
- Atteindre le bon état en tous points de suivis pour le phosphore.
- Ne pas dépasser 0,5 µg/L pour la somme des substances pesticides détectées et 0,1 µg/L par substance détectée dans les cours d'eau et les eaux souterraines.

➤ Echéance 2027 :

- Ne pas dépasser les 40 mg/L de nitrates (en percentile 90) pour l'ensemble des cours d'eau du territoire d'ici 2027.

La Commission Locale de l'Eau a pour objectif la satisfaction des usages, impliquant parfois d'aller au-delà des objectifs réglementaires. Elle vise ainsi à horizon 2021 :

➤ Bases de loisirs nautiques : Ne pas dépasser les 1800 E.Coli / 100 ml

Qualité des eaux (SEQ-eau)					
Nitrates (NO ₃) en mg/L	< 2	2	10	25	> 50
Phosphates (PO ₄) en mg/L	< 0,1	0,1	0,5	1	> 2
Bactériologie (E.Coli) en NPP/L	< 20	20	200	2 000	> 20 000

Suivi nitrates

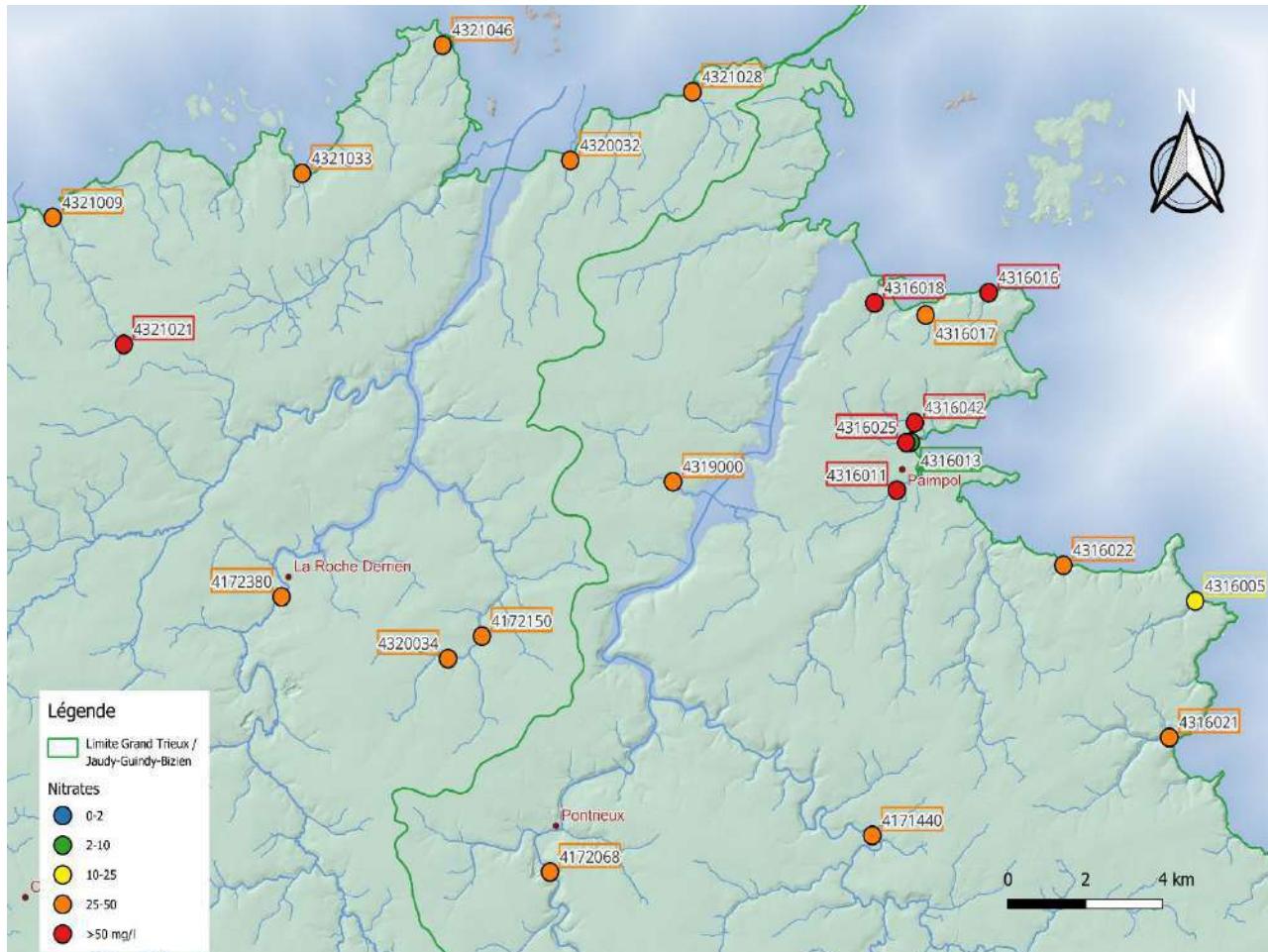


Date de prélèvements :

LTC
GPA
Mensuelle
Laboceia

26/03/2025
22/05/2025

Fréquence prélèvements :
Laboratoire :



Points de suivi	Masses d'eau	Cours d'eau	[C] mg/l	Seq'Eau
04171440	FRGR0043	Leff	32	
04172068	FRGR0030b	Trieux	28	
04172150	FRGR1463	Bizien aval	41	
04172380	FRGR0044	Jaudy exutoire	30	
04316005	FRGC07	Ruisseau de Porz Donan	14	
04316011	FRGR1485	Stang Nevez	52	
04316013	FRGC07	Traou-aval step	7,4	
04316016	FRGC07	Lannevez	157	
04316017	FRGC07	Ti Koz	44	
04316018	FRGC07	Loguivy	63	
04316021	FRGC06	Kergolo	36	
04316022	FRGC07	Kermanac'h	39	
04316025	FRGC07	Traou-amont step	73	
04316042	FRGC07	Kerascouet	208	
04319000	FRGR1464	Camarel	49	
04320028	FRGC07	Port-la-Chaine	32	
04320032	FRGC07	Port Beni	49	
04320034	FRGR1463	Bizien amont	43	
04321009	FRGC07	Bois Riou exutoire	41	
04321021	FRGC07	Bois Riou amont	58	
04321033	FRGC07	Gouermel	45	
04321046	FRGC07	Pors Hir exutoire	35	

Suivi phosphates



Date de prélèvements :

LTC

26/03/2025

GPA

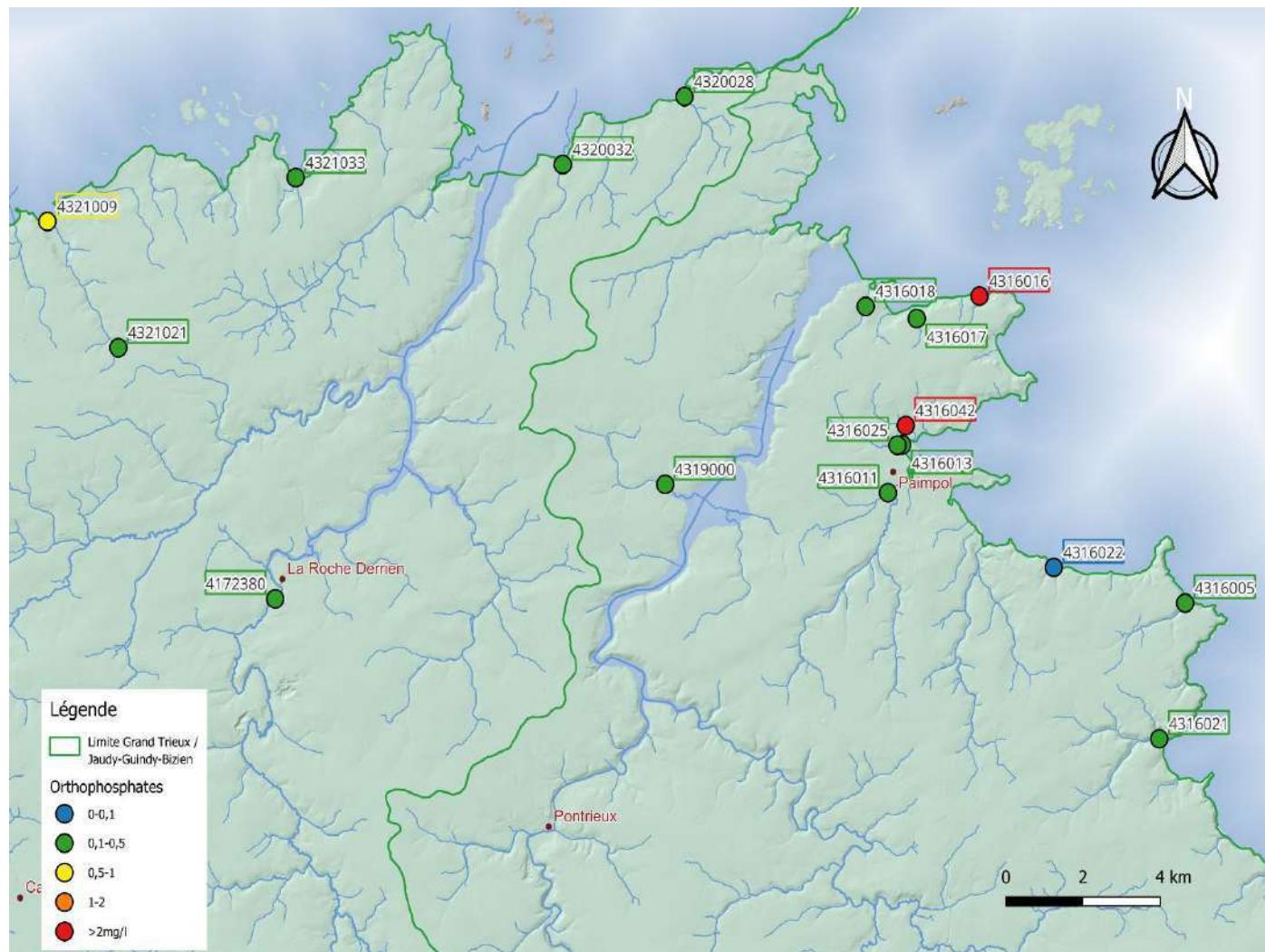
22/05/2025

Fréquence prélèvements :

Mensuelle

Laboratoire :

Laboceia



Points de suivi	Masses d'eau	Cours d'eau	[C] mgPO4/l	Seq'Eau
04172380	FRGR0044	Jaudy exutoire	0,15	
04316005	FRGC07	Ruisseau de Porz Donan	0,17	
04316011	FRGR1485	Stang Nevez	0,12	
04316013	FRGC07	Traou-aval step	0,39	
04316016	FRGC07	Lannevez	15,7	
04316017	FRGC07	Ti Koz	0,47	
04316018	FRGC07	Loguivy	0,33	
04316021	FRGC06	Kergolo	0,2	
04316022	FRGC07	Kermanac'h	0,1	
04316025	FRGC07	Traou-amont step	0,33	
04316042	FRGC07	Kerascouet	7,25	
04319000	FRGR1464	Camarel	0,28	
04320028	FRGC07	Port-la-Chaine	0,45	
04320032	FRGC07	Port Beni	0,23	
04321009	FRGC07	Bois Riou exutoire	0,66	
04321020	FRGC07	Bois Riou amont	0,49	
04321033	FRGC07	Gouermel	0,3	

Suivi bactériologique (E. coli)



Date de prélèvements :

LTC

26/03/2025

GPA

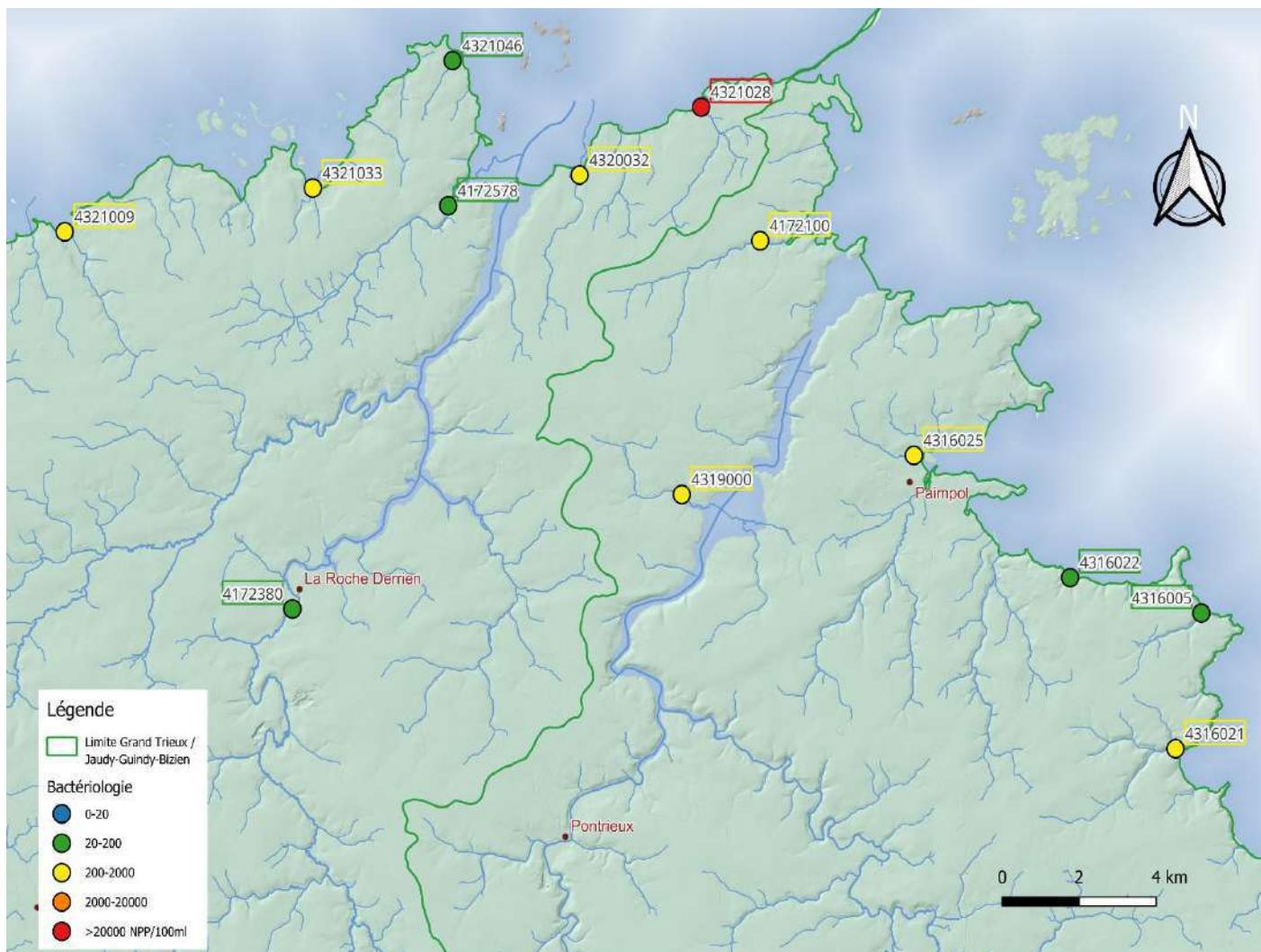
22/05/2025

Fréquence prélèvements :

Mensuelle

Laboratoire :

Labocea



Points de suivi	Masses d'eau	Cours d'eau	[C] NPP/100ml	Seq'Eau
04172100	FRGR1489	Bouillenou	350	
04172380	FRGR0044	Jaudy exutoire	160	
04172578	FRGR1490	Rau de Lizildry	200	
04316005	FRGC07	Ruisseau de Porz Donan	38	
04316021	FRGC06	Kergolo	250	
04316022	FRGC07	Kermanac'h	38	
04316025	FRGC07	Traou-amont step	450	
04319000	FRGR1464	Camarel	250	
04320028	FRGC07	Port-la-Chaine	50000	
04320032	FRGC07	Port Beni	300	
04321009	FRGC07	Bois Riou exutoire	210	
04321033	FRGC07	Gouermel	520	
04321046	FRGC07	Pors Hir exutoire	120	

Florent MERCIER
Coordination GEMAPI

Guingamp-Paimpol Agglomération
11 rue de la Trinité - 22200 GUINGAMP

Tél : 02 30 08 00 41
mail : f.mercier@gingamp-paimpol.bzh

Contacts :



Loïc ROCHARD
Coordonnateur bassin versant du Jaudy-Guindy-Bizien

Lannion-Trégor Communauté
1 Rue Monge - CS10761 - 22307 LANNION CEDEX

02 96 05 01 62
mail : loic.rochard@lannion-tregor.com